



Services de l'approvisionnement et des  
contrats  
30, rue Victoria, Gatineau (Québec) K1A 0M6

[Fournisseur@elections.ca](mailto:Fournisseur@elections.ca)

## DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

Bureau du directeur général des élections – No du  
dossier :

ECSM-RFI-2022-1301

**Titre :**

Solution de vérification  
autonome d'un bulletin de  
vote pour les électeurs ayant  
une déficience visuelle

**Date :**

7 juin, 2022

**Date et l'heure de clôture :**

21 juin, 2022

### DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

Adressez toute demande de renseignements à :

[Fournisseur@elections.ca](mailto:Fournisseur@elections.ca)

**À l'attention de :**

Stefania Menasce

**N° de téléphone :**

873-416-1578

### RÉPONSES

Soumettre la réponse à :

[Fournisseur@elections.ca](mailto:Fournisseur@elections.ca)

Soumettre la réponse à:

Stefania Menasce  
a/s du Centre des affaires  
30, rue Victoria  
Gatineau (Québec) K1A 0M6

Solution de vérification autonome d'un bulletin de vote pour les électeurs ayant une déficience visuelle

La présente demande de renseignement (DR) comprend les renseignements suivants :

- Partie 1. Contexte et objectif**
- Partie 2. Nature de la demande de renseignements**
- Partie 3. Nature et format des réponses demandées**
- Partie 4. Coûts associés aux réponses**
- Partie 5. Traitement des réponses**
- Partie 6. Langues officielles**
- Partie 7. Informations demandées par Élections Canada**
- Partie 8. Format des réponses**
- Partie 9. Demandes de renseignements**
- Partie 10. Soumission des réponses**

**Annexes**

Annexe A – Questions à l'intention de l'industrie

Annexe A : Exemple de bulletin de vote ordinaire non marqué

Annexe B : Marques acceptées

Annexe C : Marques rejetées

## DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

### Solution de vérification autonome d'un bulletin de vote pour les électeurs ayant une déficience visuelle

#### Partie 1. Contexte et objectif

##### 1.1. Objectif

Dans le but de venir en aide à Élections Canada (EC) dans le raffinement de la définition de ses exigences, EC souhaite obtenir de la rétroaction de la part des fournisseurs concernant son besoin pour Solution de vérification autonome d'un bulletin de vote pour les électeurs ayant une déficience visuelle.

##### 1.2. Mandat d'Élections Canada

EC, sous la conduite du directeur général des élections (DGE), est un organisme indépendant et non partisan, pourvu de caractéristiques organisationnelles uniques, et qui relève directement du Parlement. EC dirige et surveille de façon générale la conduite d'événements électoraux tels que les élections et les élections partielles fédérales ainsi que les référendums fédéraux. Son mandat est le suivant :

- a) être prêt à mener une élection générale ou partielle, ou un référendum fédéral;
- b) administrer le régime de financement politique prévu par la Loi électorale du Canada (LEC);
- c) veiller à la conformité de de la législation électorale;
- d) mener des campagnes d'information auprès du public sur l'inscription des électeurs, le vote et la façon de devenir candidat;
- e) mener des programmes d'éducation pour les étudiants sur le processus électoral;
- f) appuyer les commissions indépendantes chargées de réviser les limites des circonscriptions fédérales après chaque recensement décennal;
- g) mener des études sur d'autres méthodes de vote et, sous réserve de l'approbation des parlementaires, mettre à l'essai de nouveaux processus de vote en vue de scrutins futurs;
- h) fournir aux organismes électoraux étrangers, ou à des organisations internationales, son aide et sa collaboration en matière électorale.

##### 1.3. Aperçu

La gamme de services actuellement offerts par Élections Canada convient à la plupart des électeurs. Il reste cependant des obstacles qui empêchent les personnes aveugles ou ayant une déficience visuelle de voter et de vérifier leur bulletin de vote de façon autonome tout en gardant leur vote secret. Plus

## Solution de vérification autonome d'un bulletin de vote pour les électeurs ayant une déficience visuelle

précisément, il n'existe aucun moyen pour un électeur ayant une déficience visuelle de vérifier lui-même la marque qu'il fait sur son bulletin de vote durant un scrutin fédéral.

Pour combler cette lacune, Élections Canada souhaite consulter et mobiliser l'industrie dans le but d'explorer des solutions potentielles qui permettraient à ces électeurs de vérifier de façon autonome la marque sur leur bulletin de vote à l'aide de leur appareil mobile personnel. Il est à préciser qu'il ne s'agit pas de trouver un moyen de marquer le bulletin de vote pour l'électeur, mais un moyen de vérifier la marque. La solution doit être compatible avec tous les appareils mobiles, y compris iOS et Android.

La présente demande d'information vise à obtenir des renseignements sur une technologie qui conviendrait à la mise en œuvre d'une solution au problème décrit ci-dessus dans un contexte électoral fédéral.

Actuellement, le Canada compte 338 circonscriptions (possiblement 343 après le redécoupage des circonscriptions fédérales de 2022). Le nombre de candidats qui se présentent aux élections diffère dans chaque circonscription. La solution serait d'abord mise à l'essai dans un nombre limité de circonscriptions durant une élection partielle ou une élection générale tenue après le 1er avril 2023.

Certaines exigences législatives et procédures doivent être prises en compte dans la conception d'une solution destinée à une élection fédérale. Durant le dépouillement, les fonctionnaires électoraux appliquent ces exigences et procédures pour accepter ou rejeter les bulletins de vote en se fondant sur des critères liés au marquage. Par conséquent, il faut une solution qui calque autant que possible la méthode utilisée par un fonctionnaire électoral pour interpréter la marque sur un bulletin de vote. La solution ne doit pas rejeter une marque qui serait acceptée par un humain ni accepter une marque qui serait rejetée. Elle doit aussi vérifier s'il y a bien une seule marque pour un seul candidat. Ainsi, l'électeur saura si son bulletin de vote est marqué correctement ou non et pourra annuler son bulletin et en demander un autre au besoin. Tous les électeurs ont la possibilité d'obtenir un nouveau bulletin au moment du vote si leur bulletin est annulé.

De plus, le Canada compte une population aux nombreuses origines culturelles, de même que deux langues officielles : le français et l'anglais. La solution doit donc être offerte dans les deux langues officielles et possiblement en langues autochtones. Elle doit aussi pouvoir traiter les noms des partis politiques ou les appartenances ainsi que les noms des candidats de diverses origines ethnoculturelles.

Le choix de l'électeur doit rester secret et ne peut être enregistré dans aucune application ou base de données. Toutes les communications avec l'électeur doivent se faire de sorte que personne ne puisse entendre ou voir son choix.

Veuillez tenir compte de ces critères au moment de répondre aux questions ci-dessous.

#### **1.4. Conception**

Sur demande, l'entrepreneur doit accomplir les tâches suivantes :

Consigner par écrit les liens de dépendance critiques, et aider à cerner et à gérer les risques tactiques et stratégiques.

Préparer ou améliorer les modèles et les guides liés à la solution.

Examiner et commenter les documents essentiels portant sur la conception et le fonctionnement de la solution, dont les documents sur les besoins opérationnels, les analyses de rentabilisation et divers documents de projet, avant leur approbation par les clients et la haute direction.

Faire une démonstration de la solution.

#### **1.5. Mise en œuvre**

Sur demande, l'entrepreneur doit accomplir les tâches suivantes :

Faciliter les démonstrations de la solution aux utilisateurs.

Faciliter l'organisation des essais de la solution par les utilisateurs.

Examiner et commenter les documents de formation sur la solution.

Fournir, au besoin, des services de soutien technique au cours des scrutins.

#### **1.6. Échéancier prévu pour le processus d'approvisionnement**

EC est à l'étape préliminaire du processus d'approvisionnement. L'échéancier général prévoit un processus d'approvisionnement en plusieurs étapes, qui comprendra probablement les principales activités suivantes :

- a) dans les 10 jours ouvrables suivant la date de prise d'effet : réunion inaugurale, examen des documents fournis par EC;
- b) du début à la mi-septembre 2022 : mise au point des exigences auxquelles doit répondre la solution;
- c) de la mi-septembre à la fin d'octobre 2022 : mise au point d'un prototype et organisation des essais avec l'équipe de projet;
- d) novembre 2022 : participation à l'évaluation de la solution du point de vue de la sécurité des TI et d'un point de vue juridique;
- e) novembre 2022 : essais auprès d'un groupe d'utilisateurs;

## Solution de vérification autonome d'un bulletin de vote pour les électeurs ayant une déficience visuelle

- f) de décembre 2022 à janvier 2023 : contribution à l'élaboration des procédures en région;
- g) janvier 2023 : prêt à démontrer la solution finalisée au parlement pour l'approbation du déploiement pilote;
- h) 1er avril : date à partir de laquelle la solution peut être déployée en mode pilote.

### **Partie 2. Nature de la demande de renseignements**

Le présent document n'est pas un appel d'offres ou une demande de soumissions. La présente DR pourrait ne pas se traduire par un lancement d'un processus d'approvisionnement, l'attribution d'un contrat ou à la création d'une liste de fournisseurs. Par conséquent, les fournisseurs de biens ou de services décrits dans la présente DR ne devraient pas réserver de stocks ou d'installations ni affecter de ressources en fonction des renseignements indiqués dans la présente demande. Ainsi, le fait qu'un fournisseur réponde ou non à la présente DR ne l'empêchera pas de participer à un processus d'approvisionnement ultérieur. De plus, la décision de lancer ou de ne pas lancer un processus d'approvisionnement pour l'un ou l'autre des biens et des services décrits dans la présente DR relève de l'entière discrétion d'EC. EC se réserve le droit d'annuler ou de modifier toute exigence préliminaire décrite dans la présente. Cette DR vise seulement à obtenir les commentaires de l'industrie sur les points qui y sont abordés et ne constitue pas une autorisation de mettre quoi que ce soit en œuvre qui pourrait entraîner des coûts pour EC. EC se réserve le droit d'accepter ou de rejeter tout commentaire reçu. Une consultation ultérieure des répondants pourrait être réalisée par EC. Celle-ci pourrait inclure des jours de consultation des fournisseurs, des rencontres individuelles, des démonstrations de produits, des demandes d'information supplémentaires de la part des répondants, etc.

### **Partie 3. Nature et format des réponses demandées**

Les répondants sont invités à présenter leurs commentaires, leurs préoccupations et, le cas échéant, recommander d'autres alternatives sur la façon de répondre aux besoins et aux objectifs définis dans cette DR. Ils sont également invités à se prononcer sur le contenu, le format et la structure de tout document provisoire accompagnant cette demande et à expliquer les hypothèses qu'ils présenteront dans leurs réponses.

### **Partie 4. Coûts associés aux réponses**

EC ne remboursera à aucun répondant toute dépense engagée ou tout coût encouru pour répondre à la présente DR.

### **Partie 5. Traitement des réponses**

### **5.1 Utilisation des réponses**

Les réponses ne seront pas officiellement évaluées. Toutefois, EC pourrait s'en servir pour élaborer ou modifier des stratégies d'approvisionnement ou tout document provisoire accompagnant la présente DR. EC examinera toutes les réponses reçues avant la date de clôture de la demande de renseignements et pourrait aussi, à sa discrétion, examiner des réponses reçues après cette date.

### **5.2 Équipe d'examen**

Une équipe de représentants d'EC examinera les réponses. EC se réserve le droit de faire appel à tout expert-conseil indépendant ou d'utiliser toute ressource gouvernementale qu'il juge nécessaire afin d'examiner les réponses. Tous les membres de l'équipe n'examineront pas nécessairement toutes les réponses.

### **5.3 Confidentialité**

Les répondants sont les seuls responsables du signalement des parties de leur réponse qui, selon eux, sont de nature exclusive ou confidentielle. EC traitera ces parties de réponse conformément à la *Loi sur l'accès à l'information* et la *Loi sur la protection des renseignements personnels*.

### **5.4 Activité de suivi**

EC peut, à sa discrétion, communiquer avec les répondants pour leur poser d'autres questions ou leur demander des précisions sur n'importe quel élément de leur réponse, ou pour les inviter à une rencontre individuelle.

## **Partie 6. Langues officielles**

Les réponses à la présente DR peuvent être présentées dans l'une ou l'autre des langues officielles du Canada, soit en français ou en anglais.

## **Partie 7. Informations demandées par Élections Canada**

### **7.1 Réponses aux questions à l'intention de l'industrie**

EC demande une réponse pour chaque question se retrouvant à l'Annexe B – Questions pour l'Industrie.

## **Partie 8. Format des réponses**

Les répondants sont invités à remplir le questionnaire de la DR en ligne. Pour les documents supplémentaires ou justificatifs envoyés par courriel, s'il vous plaît répondre comme suit:

### **8.1 Page couverture**

Si la réponse comporte plusieurs volumes, les répondants devraient indiquer sur la page couverture de la réponse le titre de la réponse, le numéro de la DR, le nombre de documents ainsi que le nom légal complet du répondant.

### **8.2 Page titre**

La première page de chaque document composant la réponse devrait être la page titre, laquelle doit comprendre les éléments suivants :

- a) le titre de la réponse du répondant et le numéro du volume;
- b) les nom et adresse du répondant;
- c) le nom, l'adresse, le numéro de téléphone et l'adresse courriel d'une personne-ressource pour le répondant;
- d) la date;
- e) le numéro de la DR.

### **8.3 Système de numérotation**

Les répondants devraient structurer leur réponse en utilisant un système de numérotation correspondant à celui de la présente DR. Toute référence aux documents descriptifs, aux guides techniques et aux brochures comprises dans la réponse devrait faire l'objet d'un renvoi en conséquence.

## **Partie 9. Demandes de renseignements**

Comme le présent document n'est pas une demande de soumissions, EC ne répondra pas nécessairement aux demandes de renseignements par écrit ou en communiquant des réponses à tous les répondants éventuels. Toutefois, les répondants peuvent faire parvenir leurs questions sur la présente DR à l'autorité contractante par l'adresse courriel indiquée sur la page couverture de ce document.

## **Partie 10. Soumission des réponses**

### **10.1 Heure et lieu pour les soumissions de réponses**

Les répondants souhaitant fournir une réponse doivent la soumettre à l'autorité contractante à l'adresse courriel indiquée sur la page couverture du présent document et avant la date et l'heure de clôture qui y sont aussi indiquées.

### **10.2 Respect de l'échéance**

Il incombe à chaque répondant de faire en sorte que sa réponse parvienne à la bonne adresse avant



l'échéance.

### **10.3 Identification des réponses**

Chaque répondant doit inscrire son nom, le nom de la personne-ressource, son adresse courriel ainsi que le numéro et la date de clôture de la DR bien en vue dans sa réponse.

## Annexe A – Questions à l'intention de l'industrie

### 1. Questions d'identification

- 1.1 Nommez l'association industrielle, le groupe de revendication, le groupe de fournisseurs de technologies d'assistance ou tout autre tiers au nom duquel vous répondez aux questions (le cas échéant).
- 1.2 1.2 Votre organisation détient-elle une attestation de sécurité valide (attestation de vérification d'organisation désignée)?

### 2. Questions d'introduction

- 2.1 En ce qui a trait aux technologies d'assistance ou aux technologies d'assistance au vote, quelles tendances de l'industrie pourraient contribuer à la résolution du problème décrit plus haut?
- 2.2 Avez-vous déjà un produit ou une solution permettant de vérifier de façon autonome les bulletins de vote marqués?
- a) Si oui, quel(s) élément(s) de votre produit/solution en stock diffère(nt) des exigences de haut niveau décrites ci-dessus ?
  - b) Si non, vous faudrait-il concevoir un produit ou une solution à partir de rien, ou auriez-vous un produit ou une solution pouvant être utilisé ou adapté pour l'assistance au vote, notamment pour la vérification autonome des bulletins de vote marqués?
  - c) Quel type de technologie proposeriez-vous? Selon vous, comment la solution serait-elle mise en œuvre? Comment serait-elle efficace?
  - d) Si possible, veuillez fournir une démonstration autonome dans le cadre de votre soumission. Les démonstrations en direct ne seront pas organisées en raison de contraintes de temps.
  - e) La solution pourrait-elle être offerte en langues autochtones en plus des deux langues officielles (français et anglais)?
- 2.3 Avez-vous travaillé avec un autre ministère, au Canada ou ailleurs, pour fournir un produit ou un service d'assistance? Si oui, précisez le ministère ainsi que le produit ou le service fourni.
- 2.4 Prévoyez-vous un problème avec le respect de nos conditions générales ?
- 2.5 Selon vous, où va l'industrie sur le plan des technologies d'assistance?

### 3. Questions d'approfondissement

## Solution de vérification autonome d'un bulletin de vote pour les électeurs ayant une déficience visuelle

### **3.1 Exigences techniques**

- 3.1.1 Quelles seraient certaines des spécifications techniques de la solution qui permettraient de la mettre en œuvre dans un contexte électoral (p. ex. système d'exploitation, sécurité, connexion Internet)?
- 3.1.2 Que faudrait-il pour mettre en place la solution (p. ex. matériel informatique, logiciels)?
- 3.1.3 Comment l'électeur pourrait-il accéder à la solution?
- 3.1.4 Quelles sont les limites de la technologie quant à la capacité de reconnaître différentes marques ou différents caractères?

### **3.2 Exigences relatives à la sécurité de la TI**

- 3.2.1 Quels sont certains des risques pour la sécurité informatique dont il faudrait tenir compte dans la mise en œuvre de la solution (p. ex. altération, violation de secret, interception de données, données inactives et en transit)?
- 3.2.2 Étant donné que la solution serait seulement utilisée durant un scrutin, de quelle façon prévoyez-vous en gérer l'accessibilité et la mise à jour entre les élections?

### **3.3 Convivialité et accessibilité**

- 3.3.1 Avez-vous déjà conçu des technologies d'assistance pour des groupes de personnes handicapées?
- 3.3.2 Comment suggérez-vous de mobiliser les communautés d'utilisateurs en vue de concevoir la solution?
- 3.3.3 Comment la solution peut-elle être adaptée aux deux langues officielles (français et anglais) et au caractère multiculturel des noms au Canada?
- 3.3.4 Suivez-vous les principes de la conception universelle au moment de développer vos produits?
- 3.3.5 Quelles normes d'accessibilité appliquez-vous ou recommanderiez-vous de suivre (p. ex. WCAG 2.1, EN 301 549)?

## Solution de vérification autonome d'un bulletin de vote pour les électeurs ayant une déficience visuelle

3.3.6 Comment vos produits respectent-ils les normes d'accessibilité canadiennes, y compris les normes Web?

### 3.4 Conception, mise en œuvre et prise en charge de la solution

3.4.1 Quelles difficultés prévoyez-vous de rencontrer au moment de développer la solution?

3.4.2 Combien de temps vous faudrait-il pour concevoir un prototype de la solution?

3.4.3 Comment envisagez-vous la mise en œuvre et la prise en charge de la solution à l'échelle nationale?

3.4.4 Faudrait-il une licence? Comment la licence serait-elle délivrée?

3.4.5 Quel type de rémunération percevez-vous pour vos produits (p. ex. tarif fixe pour la plateforme, tarif par utilisateur)?

## Annexe A : Exemple de bulletin de vote ordinaire non marqué

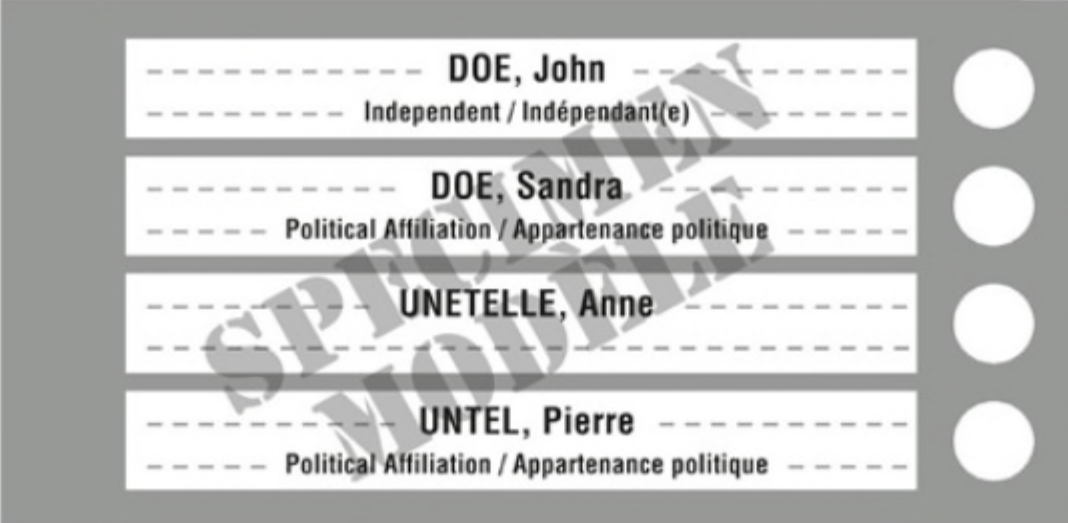
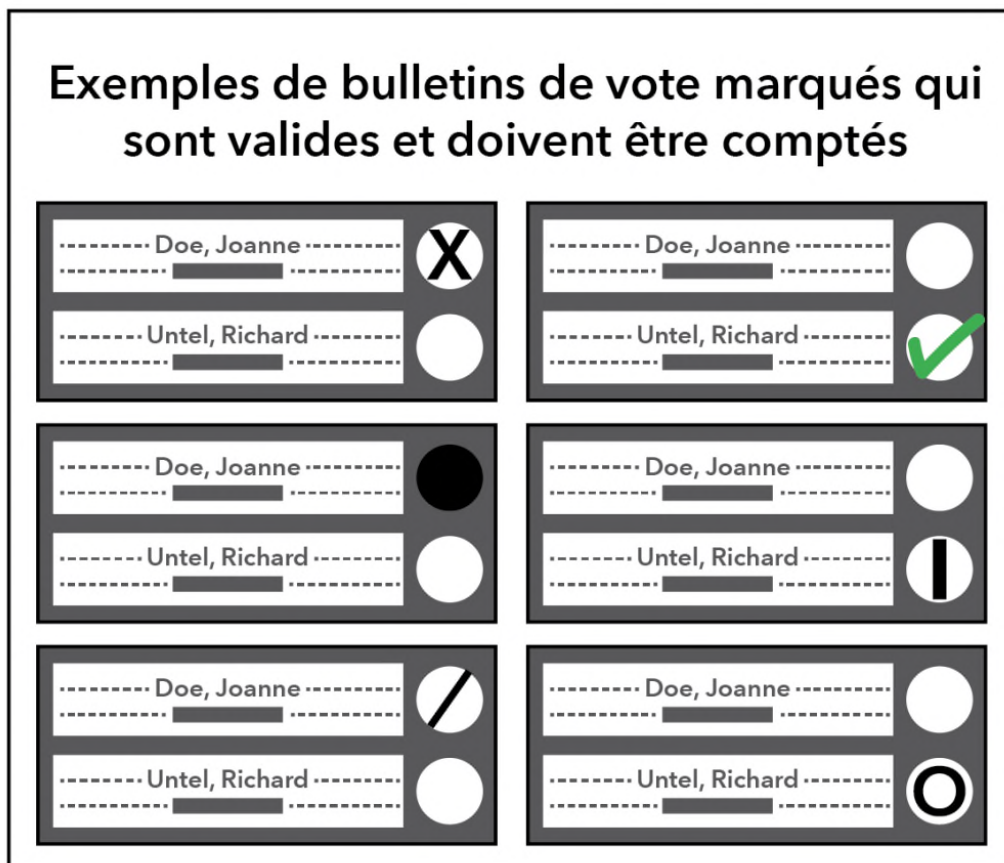


Diagramme illustrant un exemple de bulletin de vote ordinaire non marqué, présenté sous forme de tableau à quatre lignes. À droite de chaque ligne se trouve un cercle blanc, probablement destiné à être rempli ou marqué. Le contenu de chaque ligne est :

----- <b>DOE, John</b> ----- Independent / Indépendant(e) -----	○
----- <b>DOE, Sandra</b> ----- Political Affiliation / Appartenance politique -----	○
----- <b>UNETELLE, Anne</b> -----	○
----- <b>UNTEL, Pierre</b> ----- Political Affiliation / Appartenance politique -----	○

**Annexe B : Marques acceptées**

**Annexe C : Marques rejetées**

**Exemples de bulletins de vote marqués qui ne sont pas valides et doivent être rejetés**

The image displays ten examples of invalid ballot marks arranged in a 5x2 grid. Each example shows a ballot with two candidates: 'Doe, Joanne' and 'Untel, Richard'. The marks are:

- Example 1: A large number '1' next to the first candidate's name.
- Example 2: A large number '2' next to the second candidate's name.
- Example 3: A large 'X' mark over the first candidate's name.
- Example 4: A large number '12' next to the first candidate's name.
- Example 5: A large circle next to the first candidate's name.
- Example 6: A large circle next to the second candidate's name.
- Example 7: A large circle next to the first candidate's name.
- Example 8: A large circle next to the second candidate's name.
- Example 9: A horizontal line through the second candidate's name.
- Example 10: The word 'Ben' written over the second candidate's name next to a large 'X'.